

**CONSEIL DES SÉNIORS D'YVERDON (COSY)
GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÂGISME**

L'ÂGISME, CE MAL SOURNOIS

LIVRE BLANC

**Que celui qui a dit 'OU POIVRE ET SEL'
patiente quelques années !**



AVANT-PROPOS

Le COSY, Conseil des Séniors d'Yverdon, a été créé à fin 2015 par la volonté des différentes instances communales de la Ville d'Yverdon-les-Bains (canton de Vaud, Suisse). Constitué d'une soixantaine de membres à l'origine, il en compte actuellement 170. Par ses statuts, ce Conseil s'interdit d'intervenir dans les questions politiques ou religieuses. Cependant, ses préoccupations pour les grandes questions sociétales, touchant notamment le 'bien-vivre' entre générations, sont réelles et ne sont pas incompatibles avec son devoir de réserve dans les domaines évoqués.

Et puis, le COSY n'a pas la prétention de faire changer les choses à grande échelle en remuant ciel et terre. Toutefois, en apportant à sa manière sa pierre à l'édifice, il compte bien amener à réfléchir avec lui toutes celles et tous ceux qui pensent encore que les expériences réunies de toute une frange de population ne peuvent être réduites à néant, étouffées et passées sous silence sous le prétexte fallacieux que, arrivés l'âge de la retraite, les aînés ne constituent plus qu'une charge pour la société. La ségrégation, voire l'exclusion dont ils sont aujourd'hui l'objet dans des domaines où ils n'ont plus droit à la parole ne repose que sur des préjugés souvent inexacts, tenaces et sournois.

Ce Livre blanc a été rédigé pour rendre à Jules... ce qui a eu appartenu à César.

L'ÂGISME EN QUELQUES MOTS

Pour bien comprendre ce qu'est *l'âgisme*, il suffit d'évoquer son contraire, à savoir *le jeunisme*, qui tend à exclure de son champ d'action tout ce qui ne répond pas à la vitalité de la jeunesse, à la beauté, à la technicité, au modernisme et à la mobilité. Par ailleurs, dans le milieu professionnel, il est d'usage de penser que seule la jeunesse se montrera susceptible d'accélérer les évolutions rapides pour un coût moindre car non sclérosées par l'expérience. Le facteur économique dicte désormais une volonté de changement à prix cassé et l'adaptabilité opportuniste à outrance.

Mais alors, peut-on dire pour autant que les séniors n'ont aucune vitalité, qu'ils ne sont plus présentables, qu'ils sont incapables d'apprendre et de se servir d'outils de communication modernes, qu'ils sont rigides et immuables et que leur expérience est sans intérêt car elle ne représente plus un facteur valable apprécié par l'économie ? C'est pourtant ce que l'on tend à faire croire en les sacrifiant et en les poussant hors système, hors de la pyramide professionnelle à l'approche de la cinquantaine. Gâchis s'insurgeront certains ; lois logiques de la saine concurrence à l'aube d'une mondialisation totale penseront d'autres, toujours plus nombreux. En effet, pour les jeunes loups de la nouvelle économie, on ne passe pas de *l'homo erectus* à *l'homo economicus* sans certains dommages collatéraux inévitables, on le constatera ci-après.

UN LIVRE BLANC, MAIS ENCORE ?

Au printemps 2019, divers articles de sensibilisation provenant de l'OMS et certaines répliques dans la presse spécialisée ont convaincu le comité du COSY que le sujet de l'âgisme méritait davantage qu'une lecture distraite et qu'il était même l'une des clés recherchées pour mieux vivre entre générations. Un groupe de travail fut ainsi constitué en vue d'en débattre publiquement dans le cadre de l'une de ses traditionnelles 'Journées à thème'.

Ce Livre blanc n'est rien d'autre que le fruit du travail de réflexion qui a été mené en mai 2019 dans un lieu privilégié pour favoriser la recherche d'idées, à savoir l'Aula Magna du Château d'Yverdon. Permettez du peu !

Trois groupes se sont attaqué à des sujets concernant de près les séniors et dans lesquels, compte tenu de leurs acquis, ils pourraient apporter une certaine expertise et matière à réflexion :

- L'âgisme et ses formes d'exclusion dans le monde professionnel
- Un âgisme pernicieux dans la vie de tous les jours
- Prétexte de l'âgisme sur les déséquilibres du système de santé

Pour chacun de ces trois sujets, nous en avons retenu trois parmi beaucoup d'autres, sujets qui nous ont semblé intéressants à présenter, à développer, à commenter et enfin, dans la mesure du possible, à défendre en offrant des solutions relevant parfois de l'utopie dans un monde valorisant de plus en plus le rendement des investissements plutôt que la capacité de travail de celles et ceux à qui cette même économie, à la mémoire si courte, doit quasiment tout.

Aux neuf points dont il sera question plus loin, nous en ajouterons un dixième, réservé surtout à notre propre usage, quels que soient notre âge et notre vécu, pour tenter de contribuer à la résolution de cette profonde source de discriminations.

INTRODUCTION

Si vous prenez connaissance de notre Livre blanc sous la forme électronique, formule que nous avons choisie prioritairement pour sa diffusion, il vous sera facile, par un simple clic, de lancer la courte vidéo dont le lien se trouve un peu plus bas après ce texte. Un lien, tiens donc ? Oui, parce que nous avons voulu que notre Livre blanc profite aussi des avantages du multimédia.

Ce montage vidéo est le message d'introduction que nous avons projeté aux seniors lors de notre 'Journée à thème' avant la constitution des différents groupes de réflexion. Visionnez-le et vous vous trouverez dans le même état d'esprit que celui qui était le nôtre durant de cette session. Nous nous retrouverons après le clap de fin.

Vidéo svp !

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le fruit de nos réflexions, nos questionnements laissés parfois sans réponses et nos suggestions qui, nous en convenons, peuvent être teintées d'un idéalisme déroutant. Pourtant, nous avons recherché des solutions réalistes les moins contraignantes possible pour tendre vers un plus grand équilibre entre générations. Pour le mieux-vivre de toutes et de tous.

Groupe 1 : « L'âgisme et ses formes d'exclusion dans le monde professionnel »

Il ne faut pas (plus)	Il faudrait plutôt...
<p>Point No 1</p> <p>On se sépare des employés les plus âgés pour les remplacer par des personnes dont les charges sociales sont plus contenues. Le système de la LPP est pervers en raison des taux progressifs appliqués à ses classes d'âge. De plus, les sommes colossales confiées aux gérants des caisses assèchent le marché immobilier et maintiennent artificiellement des loyers élevés pour garantir des bénéfices dont une partie seulement viendra rétribuer le système des rentes. Les salariés sont donc les perdants sur tous les fronts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux des cotisations de la LPP doit être lissé, d'une manière semblable à ce qui se fait déjà pour l'AVS/AI/APG. - Il faut aussi oublier une hypothétique croissance des rentes reposant sur les placements et les prises de risques inconsidérées (Madoff). Prendre des risques avec les capitaux d'autrui doit être pénalement répréhensible pour les professionnels des placements. - C'est une aberration de confier un système social à des intérêts privés (bancassurance). Entre inflation, frais de gestion et bénéfices privés, les capitaux confiés perdent une trop grande part de leur valeur. Tout est à revoir.
<p>Point No 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une trop solide formation et trop d'expérience dérangent les employeurs qui ne pourront pas « modeler » l'employé à leur convenance. - Les cadres en place craignent de voir arriver quelqu'un de mieux formé qu'eux qui leur fera de l'ombre. - Une grille des salaires ne se rencontre que dans l'administration. Son absence manque. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne connaissance théorique et l'acquisition de la pratique sont complémentaires. L'une ne doit pas exclure l'autre. - La liberté du commerce ne doit pas autoriser toutes les pratiques, notamment lorsque des salariés sont congédiés sans faute, par le simple fait qu'ils sont devenus âgés. Les ruptures de contrats avec un nouvel engagement à des conditions moins favorables devraient être purement interdites.
<p>Point No 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les employés les plus âgés ne participent souvent plus à des remises à niveau de leurs connaissances et peuvent être exclus des programmes de formation continue. C'est souvent un signe avant-coureur de chômage. - L'absence de dialogue intergénérationnel est encore trop une réalité. Ou même de dialogue tout court dans les structures familiales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour un employeur, le fait de payer sa part de prime de l'assurance chômage ne doit pas le libérer de sa responsabilité morale et encourager le renvoi des employés, âgés ou non. - Tant qu'ils sont en âge de travailler, les salariés doivent pouvoir suivre des cours de formation continue. - La participation d'un salarié à une Commission du personnel ne doit pas être un motif de licenciement ou donner lieu à des pressions.

Groupe 2 : « Un âgisme pernicieux dans la vie de tous les jours »

Il ne faut pas (plus)	Il faudrait plutôt...
<p>Point No 4</p> <p>- Les propriétaires, régies et architectes ne sont pas assez sensibilisés aux particularités des séniors et personnes à mobilité réduite lors de la construction ou de la transformation de logements.</p> <p>- Des aménagements spéciaux simples pour faciliter le maintien à domicile ne dépendent que du bon vouloir des propriétaires et peuvent entraîner une remise en état aux frais du locataire alors qu'il s'agit d'une plus-value.</p>	<p>- Dans chaque immeuble neuf ou transformé, un certain nombre de logements doivent être aménagés en pensant aux séniors et aux personnes à mobilité réduite partout où cela est possible.</p> <p>- Pour les logements non transformés, les équipements simples et peu coûteux ne devraient pas pouvoir faire l'objet d'un refus.</p> <p>- Les prêts à des personnes propriétaires de leur propre logement en vue de l'aménagement de dispositifs favorisant le maintien à domicile doivent être accordés.</p>
<p>Point No 5</p> <p>Conduire un véhicule à l'âge de la retraite est souvent mal vu par les autres usagers de la route. L'âge n'est qu'un des paramètres du dépôt de permis. L'avis médical de la poursuite de la conduite est un piège car le médecin qui donne son accord préfère signer l'autorisation plutôt que de se fâcher avec son patient.</p>	<p>- C'est une instance médicale neutre qui doit examiner si les dispositions de tout conducteur âgé sont suffisantes pour circuler sur la voie publique.</p> <p>- Un cumul d'accidents fautifs devrait donner lieu à un nouvel examen de conduite.</p> <p>- Les personnes dépendantes (médicaments, alcool, drogues) devraient faire l'objet d'un dépôt de permis tant que dure la dépendance. Il ne s'agit plus ici d'une question d'âge.</p>
<p>Point No 6</p> <p>- La peur du comportement des personnes d'autres générations par méconnaissance ou par des préjugés non vérifiables est une aberration qui pourrit la vie entre les générations.</p> <p>- Des tensions inutiles, parfois des violences en découlent sont évitables. L'âgisme à l'encontre des plus jeunes ou des plus vieux est un phénomène qui gangrène notre société.</p>	<p>- Les peurs entre générations sont trop répandues. Elles ne sont souvent pas objectives et découlent davantage d'idées reçues contre lesquelles nous devrions lutter</p> <p>- La violence entraîne la violence. Un peu de bon sens et de souplesse pour éviter de faire monter le ton seraient à considérer par chacun avant de manifester sa mauvaise humeur ou son énervement.</p> <p>- Apprendre à connaître d'autres générations et leur activités est un bon remède à l'âgisme.</p>

Groupe 3 : « L'âgisme, la santé et ses coûts »

Implications sur l'autonomie des personnes

Il ne faut pas (plus)	Il faudrait plutôt...
<p>Point No 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire porter la responsabilité des augmentations des coûts de la santé sur les séniors. Certes, avec l'âge, certains soins deviennent plus fréquents. Mais l'âge n'explique pas tout. - Les médecins-conseils de certaines caisses limitent les opérations aux personnes jeunes car l'amortissement est possible sur les prochains 10 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas chercher à diviser par faute de l'âge mais faire davantage pour améliorer la solidarité entre classes d'âge. - Réguler certains excès des prestataires (salaires des médecins spécialistes, coût démesuré des médicaments et des techniques qui éliminent les concurrents moins équipés). - Les primes payées par les séniors dans le passé doivent aussi compter lorsqu'il s'agit de bénéficier d'une opération, pas uniquement les primes futures estimées.
<p>Point No 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laisser les séniors dans l'ignorance des prestations auxquelles ils ont droit. - Ceux-ci disposent trop souvent d'informations lacunaires et pensent généralement que les prestations disponibles sont de l'assistance remboursable par eux-mêmes et/ou par leur héritiers à leur décès. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire plus largement connaître les prestations de la LIMA (liste des moyens auxiliaires). - Attirer l'attention des séniors sur les PC (prestations complémentaires) et sur les PCG qui sont susceptibles de prendre en charge des frais de santé non couverts par les caisses maladie et les quote-parts. - Favoriser le recours aux prestations des ligues spécialisées ou solliciter les fondations privées qui se destinent à de telles dépenses.
<p>Point No 9</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque le corps ne fonctionne plus comme prévu et qu'il entraîne du travail supplémentaire : convaincre fallacieusement la personne à renoncer à son autonomie par facilité (pressions du personnel médical, du personnel soignant, des familles, des proches). - Ne pas tenir compte de l'avis de personnes parfaitement capables de discernement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le passage à une étape de dépendance en EMS ou en appartement protégé devrait faire l'objet d'un accord écrit devant témoins. - La perte d'autonomie doit être un acte accepté et volontaire tant que le séniord dispose de sa pleine capacité de discernement. - Une décision inappropriée de maintien à domicile ne devrait pas non plus pouvoir être exercée par une personne intéressée à sa succession ou à la répartition de ses biens.

Groupe de travail du COSY

Suggestions des auteurs de ce Livre blanc

Pour une autre approche du 'bien vivre' entre générations

Nos constats	Nos réponses
<p data-bbox="336 622 612 667">Point No 10</p> <p data-bbox="188 701 762 1003">Comment ne pas sombrer dans le défaitisme, donner trop de valeur à des ressentiments injustifiés pour quelques mots mal compris ou devenir âgistes nous-mêmes et envers nous-mêmes?</p> <p data-bbox="180 1043 770 1189">En évitant de recourir à de formules telles que 'A mon âge, on se sent inutile' ou 'Je suis trop vieux pour ça'.</p> <p data-bbox="172 1207 778 1352">Ou que l'on parle aux aînés avec infantilisme, du genre 'Alors Mme Morier, comment on va aujourd'hui ?'</p> <p data-bbox="164 1384 786 1749">Au final, on peut être âgiste aussi bien envers des personnes plus âgées qu'envers des plus jeunes. Sans parler du fait qu'on peut l'être envers nous-mêmes. Et que, aveuglés, nous pouvons, nous aussi, devenir les vecteurs d'une ségrégation malsaine.</p>	<p data-bbox="943 622 1299 667">Réponse No 10</p> <p data-bbox="810 701 1433 1115">Refuser de devenir le vecteur des ségrégations et exclusions âgistes, c'est prendre le risque de s'intéresser à ce que vivent les personnes d'autres âges, d'autres cultures, d'essayer de comprendre sans juger, de conserver la faculté de s'étonner, de s'émerveiller pour toutes les belles choses de la vie.</p> <p data-bbox="810 1155 1433 1563">Dans ses constats, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) articule que les personnes qui vivent hors de toutes préoccupations âgistes, autrement dit <i>bien dans leur tête et bien dans leur âge</i> sont susceptible de vivre jusqu'à 7,5 années supplémentaires dans de très bonnes conditions.</p> <p data-bbox="818 1603 1425 1749">Il serait bien bête de s'en priver et de passer à côté d'un tel supplément de bonheur... A bon entendeur !</p>

POUR CONCLURE

Le point final de ce Livre blanc ne saurait constituer la fin de notre intérêt pour cette question, bien au contraire : forts de nos constats et de nos débats sur l'âgisme, nous aurons à cœur de nous remémorer les problématiques évoquées ici lorsque nous reviendrons sur des sujets qui nous préoccupent déjà depuis de nombreux mois et auxquels nous participons présentement par différentes contributions, à savoir

- Notre contribution à l'aménagement, à la transformation, à la retouche et à l'amélioration d'équipements de logements habitables par des séniors et les personnes à mobilité réduite au moyen de systèmes simples, intelligents et peu coûteux (barres d'appui, main-courantes, rampes, etc.). Nous comptons bien sensibiliser propriétaires et régies sur ces aménagements très attendus par des personnes qui souhaitent rester le plus longtemps possible dans leur logement.
- L'état de lieux des accès aux bâtiments administratifs, publics et commerciaux de notre cité par des personnes rencontrant des problèmes de mobilité. Une application récapitulant les possibilités d'accès verra le jour prochainement.
- L'information sur des questions administratives et les aides financières possibles destinées à une population de séniors précarisée par des épisodes de chômage, par le veuvage ou par la séparation/le divorce.
- Etc... Ce ne sont pas les idées qui nous manquent !

Groupe de travail et équipe de rédaction de ce Livre blanc :

Jacqueline Asingo - Jean-Pierre Dévaud – Alain Doll – Denise Domenjoz
Jean-Daniel Domenjoz - Marieke Donker - Ursula Gerber Badan
Rosemonde Guignard – Jean-Marc Poulin – Alain Tzaud

(c) juin 2019 COSY, Conseil des Séniors d'Yverdon

La reprise des textes de notre Livre blanc et de ses constats sera accordée après accord du comité du COSY et moyennant la citation de la source.